

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie DES QUATRE SAISONS/ASBL POM POM THEATRE domiciliée 41, rue de l'église Saint Rémy 5300 LANDENNE SUR MEUSE (Belgique) pour deux représentations rue de la République le samedi 9 juillet 2022 à l'occasion du Mascarets des enfants pour un montant de 4.250 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 14 janvier 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Cinquième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine